



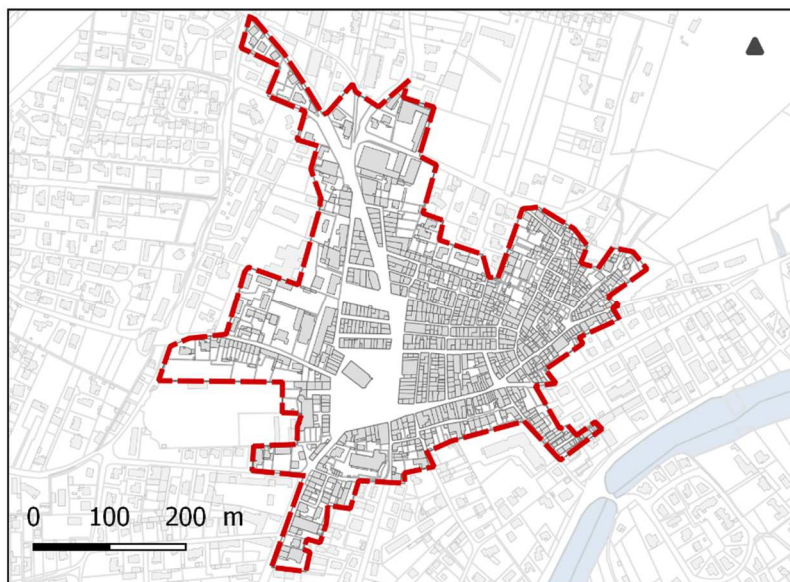
COMMUNE D'ORAISON

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMÉE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

La Commune d'Oraison va mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le périmètre ayant fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle (plan ci-dessous) pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Une OPAH-RU est une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un périmètre par la requalification de l'habitat privé ancien.



Menée en partenariat avec l'Etat, l'Anah, celle-ci permet de proposer une ingénierie et des aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé bâti dans une logique de lutte contre l'habitat indigne, de maîtrise de l'énergie, d'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite, de remise sur le marché de logements vacants, d'accompagnement des copropriétés fragiles ou dégradées, et un volet façades.

Les propriétaires privés seront accompagnés par une équipe de suivi-animation et pourront bénéficier, sous conditions, d'aides octroyées par l'Anah, complétées par des subventions allouées par la commune d'Oraison, voire la CAF, des caisses de retraite et tous autres financeurs qui pourront être associés.

L'OPAH-RU est matérialisée par la signature d'une convention cadre entre les partenaires de l'opération.

Cette convention précise notamment le périmètre de l'opération et le montant total des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence Nation de l'Habitat (ANAH), l'Etat et la commune, sur les différents volets précités, les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie prévues par la commune...

En application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention cadre est mis à disposition du public pendant une durée minimum d'un mois avant sa signature.

En conséquence, le projet de convention est consultable à l'accueil de la mairie d'Oraison, aux heures d'ouverture au public, du 02 août 2019 au 18 septembre 2019 et sur le site de la ville d'Oraison via le lien suivant : <https://oraison.fr/vivre-a-oraison/urbanisme-et-habitat/etude-du-centre-ancien/>

Vous pouvez noter vos observations et commentaire sur le registre prévu à cet effet ou nous contacter par mail à l'adresse urbanisme@mairie-oraison.fr

A l'issue de la période de mise à disposition du public, le conseil municipal délibérera pour autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire y afférent.

Après la signature, la convention pourra être consultée en mairie d'Oraison, aux heures d'ouverture au public, pendant toute la durée de sa validité, et sur le site de la ville d'Oraison <https://oraison.fr/>